

INSTALLATION



Julie Erceau - MFR

PAYSAN AFRICAIN, UN MÉTIER D'AVENIR

Pour que l'Afrique puisse se nourrir, il faut que l'agriculture soit plus attractive pour les jeunes. Cela passe par l'accès à la formation, à la terre et au crédit.

A 32 ans, Amadou Sow a réussi son pari : vivre de l'agriculture. Rien n'était pourtant écrit en 2005, quand, sur les conseils de son oncle, il suit une formation agricole à Dakar avec l'intention de s'installer : « *Mon diplôme en poche, j'ai eu des difficultés à trouver de la terre. Autour de Thiès, ma région, on se l'arrache pour construire.* » A force de tanner les chefs de sa communauté rurale, il a fini par obtenir 3 hectares en 2006. Et du coup réussi à convaincre les banques de lui accorder un prêt de 4 millions de francs CFA (6 000 euros) pour faire du maraîchage en grand. Devenu secrétaire général du collège « jeunes » du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), plateforme des organisations paysannes sénégalaises, Amadou Sow milite pour

que les pouvoirs publics investissent dans la formation et l'installation des jeunes en agriculture : ils arrivent de plus en plus nombreux sur le marché du travail, la plupart sans qualification, sans perspectives, ni en ville ni à l'étranger. La mise en place d'une offre éducative et de formations professionnelles est indispensable pour leur avenir.

Des Etats pionniers

« *Rénover leurs formations agricoles est la première étape à laquelle s'attèlent un nombre croissant de pays* », explique Benjamin Duriez, chargé de mission au service international de l'Union nationale des Maisons familiales rurales (MFR). Ces centres de formation français ont essaimé dans les pays du Sud et proposent des cursus adaptés aux situations locales. Avec des résul-

Jeune Malgache, ici dans son champ de taro, formé par les Maisons familiales rurales. Améliorer la qualité des formations agricoles est indispensable pour permettre aux jeunes de s'installer durablement.

tats : « *au Bénin, par exemple, 80 % de nos jeunes diplômés s'installent comme agriculteurs alors que la moyenne nationale évolue entre 5 % et 10 %* », se félicite Benjamin Duriez.

Madagascar compte parmi les Etats les plus avancés en la matière. Ce pays a adopté une stratégie nationale de formation agricole soutenue par le Fonds international de développement agricole (Fida), et les Maisons familiales rurales, présentes depuis 1998, ont participé à son élaboration. « *Des collèges agricoles et des centres de formation ont été créés. L'objectif est de donner aux élèves un savoir qui leur permettra, dans un premier temps, de contribuer à développer l'exploitation de leurs parents, avant qu'ils ne puissent voler de leurs propres ailes* », indique Bertrand Wybrecht, chef du bureau des relations européennes et de la coopération internationale au ministère français de l'Agriculture.

La qualité de la formation n'est pas le seul frein à l'installation. Vient ensuite la question de l'accès des jeunes aux capitaux et à la terre. C'est un énorme problème, qui explique pourquoi la

majorité des diplômés des écoles d'agriculture préfèrent encore devenir fonctionnaires. Et les Etats négligent le plus souvent ce problème.

Le Cameroun fait partie des rares exceptions. Avec l'appui de la coopération française, ce pays a mis en place en 2008 le programme Afop (2008-2016), qui repose sur trois piliers : la rénovation d'une centaine de centres de formation agricole (structures et contenus pédagogiques), un service d'accompagnement des jeunes tout au long du déploiement de leur projet et une enveloppe financière pour bonifier les prêts bancaires nécessaires à la mise en route de leur activité. Doté d'une enveloppe de 61,8 millions d'euros financés en grande partie par les allègements de dettes consentis par la France au Cameroun, ce programme a formé 1 300 jeunes par an sur la période 2008-2012 et vise les 3 500 jeunes pour 2016. Des projets similaires sont également dans les cartons en Côte d'Ivoire et en Guinée.

Enseigner dans les champs

Le programme camerounais comporte toutefois de nombreuses failles : seuls sont admis les candidats ayant déjà des terres. « *Quelle est par ailleurs la capacité de l'Etat à assurer sa*

pérennité après 2016 ? L'impulsion donnée grâce aux fonds de la coopération française va-t-elle permettre d'engager une dynamique ? Aujourd'hui, avec 1 500 projets d'installation aidés par an, nous sommes encore très loin de répondre aux besoins tant en matière d'insertion des jeunes qu'en termes de renouvellement des générations », pointe Betty Wampfler, professeure en économie du développement à Montpellier Supagro.

“ Mon diplôme en poche, j'ai eu des difficultés à trouver de la terre. Autour de Thiès, ma région, on se l'arrache pour construire ”

Amadou Sow

Afin d'accélérer la modernisation de l'agriculture camerounaise en renforçant les connaissances des jeunes agriculteurs déjà en activité, il est envisagé de dispenser les enseignements à même les champs. « *Sans remettre en cause l'intérêt de favoriser l'installation des jeunes, accompagner les paysans déjà en activité est tout aussi*

nécessaire », approuve Steven Le Faou, d'Agriculteurs français et développement international (Afdi).

« *Les gouvernements comme les agences de coopération et les organisations internationales doivent en outre élargir leur champ d'action en réfléchissant à la manière de créer des emplois para-agricoles en milieu rural. Pour développer leurs activités, les agriculteurs ont besoin de s'appuyer sur des entreprises de transformation, de commercialisation ou de stockage afin d'avoir un plus grand accès aux marchés* », poursuit Christian Fusillier, chef de projet à la division éducation et formation professionnelle de l'AFD.

Bonnes nouvelles sur ce front : onze pays d'Afrique de l'Ouest et centrale ont déjà créé un fonds de financement de la formation professionnelle. Et en Côte d'Ivoire, des centres de formation aux métiers ruraux, diplômant 10 000 personnes par an, ont vu le jour au cours des dernières années. Mais « *pour qu'elles produisent leurs effets, ces dynamiques devront être soutenues dans la durée par les gouvernements et les bailleurs de fonds* », prévient Benjamin Duriez. ■ **L. E.**

NORD ET SUD, MÊME COMBAT

Au Nord aussi, les candidats à l'installation doivent faire face à de nombreuses difficultés. Surtout s'ils ne sont pas originaires du monde agricole ou qu'ils ne peuvent pas reprendre l'exploitation familiale. Premier obstacle : l'accès au foncier, dont les prix sont devenus prohibitifs. En France, la concurrence entre agriculteurs est rude pour l'accès aux terres primées par les aides à l'hectare de la politique agricole commune. Tandis que dans les zones périurbaines, les prix du foncier et la législation sur l'urbanisme continuent d'inciter à convertir les champs en lotissements, en routes et en zones d'activité.

Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), structures parapubliques dotées d'un droit de préemption sur les terres agricoles qui se libèrent, ont bien pour mission de favoriser l'installation. « *Mais en pratique, elles privilégient trop souvent les agriculteurs qui cherchent à agrandir leur exploitation* », critique René Becker, agriculteur et président de Terre de liens. Créée en 2003, cette association propose aux citoyens de mobiliser leur épargne dans l'achat de terrains loués ensuite à de nouveaux agriculteurs. « *En l'espace de cinq ans, nous avons réussi au total à trouver 3 000 hectares dont ont bénéficié 200 candidats à l'installation, se félicite René Becker. Ils sont répartis un peu partout en France, même si c'est plus simple de trouver des terres en Normandie qu'en Ile-de-France, où la pression foncière est très élevée.* » De plus en plus de collectivités commencent également à intervenir en récupérant des terres avec l'idée d'installer de nouveaux agriculteurs.



Couple d'éleveurs aidé par Terre de liens en Rhône-Alpes. Depuis sa création en 2003, l'association a réussi à acheter 3 000 hectares de terres agricoles.

Comme au Sud, les jeunes agriculteurs du Nord sont aussi confrontés aux problèmes d'accès au crédit. En France, il existe bien une « dotation jeunes agriculteurs », d'un montant compris entre 8 000 euros en zone de plaine et 35 900 euros en zone de montagne, et des prêts bonifiés pour réaliser les premiers investissements. Mais les critères d'attribution sont si restrictifs que les installations aidées sont désormais très minoritaires : 4 500 sur les 12 600 qui ont eu lieu en 2013.